

Dr Denis ERNI  
Boîte postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)

Recommandé  
A qui de droit  
Courrier public  
Référence 241206DE\_XX  
(Les deux dernières lettres XX  
de la référence indiquent les adresses  
des destinataires qui l'ont reçu)

Notre référence 241206DE\_XX (XX= destinataire du courrier) Estavayer-le-Lac, le 6 décembre 2024  
[http://www.swisstribune.org/doc/241206DE\\_XX.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/241206DE_XX.pdf)

### SUIVI DES ACTIONS DU COURRIER<sup>1</sup> : « En Suisse, cela ne sert à rien de porter plainte »

Madame, Monsieur,

Vous avez tous reçu le livre<sup>2</sup> « LES INFILTRÉS & Le Serment d'Archimède. Il était accompagné du courrier référence<sup>3</sup> 240613DE\_IG qui vous invitait à « vérifier ensemble que cela ne servait à rien de porter plainte »

#### Rappel :

En 1995 Foetisch commettait des crimes économiques en les justifiant avec l'explication qu'ils ne seraient jamais instruits au motif qu'il était intouchable avec ses relations en haut lieu. Il avait précisé que si j'osais porter plainte, il pouvait me ruiner et me faire démolir à faire de la procédure inutile jusqu'à ce que je meurs. Il avait ajouté que si j'arrivais à survivre, je devais tenir au moins 10 ans, et après il y aurait de toute façon prescription.

Des ingénieurs EPFL qui appliquent le Serment d'Archimède, avec une élite de citoyens ont déposé une demande d'enquête parlementaire en s'annonçant témoins de pratiques qui font frémir par nos juges. Ces derniers censuraient l'information pour violer les droits de l'Homme. Ils ont mis en évidence que de fait Foetisch était protégé par la censure de la presse.

.....à leur tour, ceux qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire ont reçu une fausse expertise commandée par le Parlement vaudois à un ancien Juge, Président du Tribunal fédéral, Me Claude ROUILLER, pour couvrir les actes de forfaiture commis avec la censure des médias. Le Parlement leur a refusé le droit de réponse, la presse a été censurée par le Parlement vaudois sur l'acte de forfaiture orchestré avec cet ancien Président du Tribunal fédéral.

Ces faits vont être cachés au peuple par un membre au-dessus de tout soupçon du Conseil fédéral qui est Alain Berset. Ce dernier se présente comme le grand défenseur des droits de l'Homme. C'est une affaire similaire à celle des pires années de la Suisse, où nos Autorités violaient les droits des enfants avec la presse qui était censurée. L'initiative du peuple sur la réparation a mis en évidence ces procédés. Il a montré que ces abus de pouvoir sont toujours faits avec les victimes qui sont menacées et trahies par les dirigeants de l'Etat qui censurent les médias et se présentent comme des grands défenseurs des droits de l'Homme.

Dans le cas présent, c'est encore plus grave puisque que c'est la majorité du Conseil national suisse qui a censuré la presse et que c'est le 90% des citoyens suisses qui sont trahis par ceux qui commettent ces crimes avec l'assurance d'obtenir la prescription.

#### L'arnaque de la prescription dévoilée par l'expert du Parlement Me de Rougemont

En 2006, Me de Rougemont m'avait expliqué que la prescription n'existe pas pour la violation des Valeurs chrétiennes. Foetisch ne pouvait pas l'atteindre si la règle de conflit de droit avait été appliquée, parce qu'elle n'existait pas. Tous les avocats, dont les Bâtonniers et tous les magistrats juristes, savaient qu'elle n'existait pas ! Ceux qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire ont vu juste : c'est la censure de la presse qui empêchait le peuple de le savoir, et ils ont été censurés par le parlement vaudois !

⇒ Il n'y a pas de contrôle du respect des Valeurs chrétiennes de la Constitution par les églises !

<sup>1</sup> [https://www.swisstribune.org/doc/240613DE\\_IG.pdf](https://www.swisstribune.org/doc/240613DE_IG.pdf)

<sup>2</sup> [www.swisstribune.org/papes-suisses](http://www.swisstribune.org/papes-suisses)

<sup>3</sup> [https://www.swisstribune.org/doc/240613DE\\_IG.pdf](https://www.swisstribune.org/doc/240613DE_IG.pdf)

### Action no 1 : le contrôle des Valeurs de la Constitution avec les églises chrétiennes

Je vous avais informé dans le courrier qu'une Chamane m'avait approché pour me parler des Valeurs de la Vie. Dans le livre vous avez pu trouver des détails sur cette Chamane qui m'a parlé de mon destin et du respect de la Vie. Il faut savoir qu'en 2001 cette Chamane m'a donné un Talisman, sans explications, à part que j'en aurais besoin. Elle m'a dit que mon destin allait m'amener à devoir démasquer des dirigeants d'Etat qui violent les Valeurs de la Vie et à provoquer le changement. Je serai soutenu dans ce combat par des forces inattendues ! Je savais que ce Talisman était un objet religieux qui avait un rapport avec la prescription, la censure de la presse et la religion chrétienne, je ne voyais pas lequel. Les bases de la Constitution suisse étant les Valeurs chrétiennes, ce Talisman m'a amené à faire l'action no 1, soit contacter en premier les églises pour clarifier la question de la prescription et de la censure de l'information.

### Les forces inattendues et incroyables annoncées par la Chamane

Qu'une élite de citoyens composée d'ingénieurs EPFL et de chrétiens pratiquants déposent une demande d'enquête parlementaire en s'annonçant témoins de la violation des Valeurs de la Constitution était une force incroyable et inattendue. Parmi eux, il y avait mon avocat qui avait été interdit de me défendre.

Que l'expert du parlement explique que Foetisch commettait ses crimes avec la violation de la règle de conflit de droit en faisant allusion à la tuerie de Zoug était une force inattendue pour faire respecter les droits de l'Homme. Que le Grand Conseil vaudois fasse censurer la presse et faire faire une fausse expertise à l'ancien président du Tribunal fédéral pour nier les faits témoignés par cette élite de citoyens était inimaginable.

La réaction de l'élite de citoyens qui se sont mobilisés avec la conférence du MBA-HEC, après que Philippe Bauer, ancien Bâtonnier, Conseiller cantonal puis national, a fait casser le jugement du TF, était une force inattendue.

Que la majorité du Conseil national suisse fasse censurer la presse pour cacher aux citoyens suisse que la prescription n'existait pas et qu'il y avait violation de la règle de conflit droit était inimaginable.

### Les faits établis avec les églises qui terminent l'action no 1

J'ai pris contact avec les dirigeants des églises. Cela m'a même valu la censure de mon routeur par des inconnus je l'ai signalé aux dirigeants de l'église. J'ai eu la confirmation que la prescription n'est pas une valeur chrétienne. Tous les chrétiens pratiquants savaient que les relations en haut lieu à Foetisch n'avaient pas le droit de violer les Valeurs de la Constitution avec la censure des médias. J'ai déjà avisé quelques personnes parmi vous.

Le Talisman m'avait montré que plus de la moitié de nos élus travaillent pour les forces du mal. Il était impensable qu'il n'y ait pas un journaliste qui ose parler de la demande d'enquête parlementaire et du contenu du livre les INFILTRÉS. J'ai continué à demander le droit de réponse à la RTS. C'était le seul moyen de montrer la censure de la presse pour pouvoir déposer plainte au Conseil de la presse pour violation du droit de réponse.

### Nouvelle force inattendue : la révélation par la RTS du PIZZO-de-partis

Le 21 novembre 2024, il y a effectivement un journaliste de Temps présent qui a révélé les raisons pour lesquelles pendant 29 ans, la majorité de nos élus et de nos magistrats ont violé les Valeurs de notre Constitution soit les Valeurs qui protègent les droits fondamentaux du 90% des citoyens de notre peuple : C'est le PIZZO-de-partis.

Vous trouverez ci-joint le courrier<sup>4</sup> qui décrit ce fait nouveau. Non seulement, il n'y a jamais eu de prescription, mais au dernier moment, un journaliste a enfin révélé que Foetisch a pu commettre ses crimes avec ses relations en haut lieu qui sont les juges fédéraux qui respectent le PIZZO-de-partis au lieu des Valeurs de la Constitution.

Par conséquent, je vous demande de confirmer par écrit dans les 10 jours que vous allez assumer sans délai avec les autres parties concernées ce dommage causé sans droit en toute connaissance de cause avec le PIZZO-de-partis. Si les Suisses veulent faire payer par les oligarques les dégâts de POUTINE, ils peuvent aussi faire payer les dommages causés avec le PIZZO-de-partis par nos concitoyens qui ont caché au peuple que les juges fédéraux étaient protégés par les membres des partis à la condition qu'ils violent les Valeurs de la Constitution pour imposer leurs Valeurs-de-partis ou le « PIZZO-de-partis. Il faut que ce soit des chrétiens pratiquants qui contrôlent le respect de l'application des Valeurs de la Constitution. Vos réponses seront publiées puisque la presse est censurée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes partielles : [http://www.swisstribune.org/doc/241206DE\\_XX.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/241206DE_XX.pdf)

<sup>4</sup> [https://www.swisstribune.org/doc/241205DE\\_IG.pdf](https://www.swisstribune.org/doc/241205DE_IG.pdf)